

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2013 à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents : M. Fernand Fortier, maire
M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
M. Denis Forgues, conseiller
Mme Denise Dulac, conseillère
Mme Marie-Lyse Laliberté, conseillère
M. Jean-Marc St-Jean, conseiller
M. Dave O'Brien, conseiller
M. Jean-Marie Brûlé, conseiller

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013**
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Adjudication – émission par billet au montant de 955 400 \$ - financement et refinancement des règlements numéros 2011-582, 2012-586, 2008-546 et 2008-547
 - 4.2. Modalité de l'émission par billet au montant de 955 400 \$ - Financement et refinancement des règlements d'emprunts numéros 2011-582, 2012-586, 2008-546 et 2008-547
 - 4.3. Confirmation – Tableau d'amortissement – Financement et refinancement des règlements d'emprunt numéros 2011-582, 2012-586, 2008-546 et 2008-547
 - 4.4. Autorisation des versements prévus à la Société du patrimoine – exercice financier 2013
 - 4.5. Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2012, une somme de 1 166 064 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté « aqueduc et égout »
 - 4.6. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 6 au 12 mai 2013
 - 4.7. Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 29 avril 2013
 - 4.8. Autorisation signataires – convention collective des employés municipaux années 2013 à 2017
 - 4.9. Acceptation des prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire
 - 4.10. Mobilisation du milieu municipal pour le projet de Loi-cadre pour la décentralisation au printemps 2013
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Résolution concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 5.2. Résolution d'embauche de Benjamin Labrecque et Antoine Vaillancourt, étudiants, pour la saison estivale
 - 5.3. Résolution d'embauche de Mme Lise Fournier pour l'entretien des aménagements paysagers et espaces verts pour la saison estivale
 - 5.4. Résultats de l'ouverture des soumissions – travaux d'asphaltage 2013
 - 5.5. Résultats de l'ouverture des soumissions – fourniture de gravier 2013
 - 5.6. Adoption du règlement 2013-599 relatif à la modification du règlement 2009-557

- 5.7. Acceptation des 3 odonymes pour le développement Labrecque, phase 4 et demande d'officialisation adressée à la Commission de toponymie du Québec
 - 5.8. Adjudication du contrat pour services professionnels relativement au projet de la mise à jour des plans de réfection de la route St-Jean Sud
 - 5.9. Octroi du contrat pour la fourniture d'une pompe à la station de pompage principale
 - 5.10. Octroi du contrat pour la fourniture d'un débitmètre au réservoir d'eau potable
 - 5.11. Octroi du contrat pour la fourniture de télémétrie pour la station d'eau potable
 - 5.12. Octroi du contrat pour la fourniture d'un variateur de vitesse pour la pompe du puits 4
- 6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
- 6.1. Adoption du règlement 2013-597 relatif à la modification du règlement de zonage 2004-506
 - 6.2. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme, du 10 avril 2013
 - 6.3. Demande d'agrandissement du 153, rue Principale, selon les exigences du PIIA, zone 12 Ha
 - 6.4. Demande de dérogation mineure 2013-03 – M. Alexandre Laliberté
 - 6.5. Autorisation de mandater l'inspecteur de la MRC de Bellechasse – application du règlement de nuisances
- 7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
- 7.1. Résultats de l'ouverture des soumissions – rapport géotechnique et phase environnementale 1
 - 7.2. Résolution de désignation temporaire de la personne responsable de la Biblio l'Évasion de Sainte-Claire, auprès du Réseau Biblio CN-CA
 - 7.3. Proclamation de la Journée nationale de la santé et de la forme physique
 - 7.4. Résolution autorisant le directeur général et le maire à signer le contrat avec l'organisme Réseau BIBLIO CN-CA
 - 7.5. Résolution autorisant la signature de l'entente de gestion avec la Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc.
 - 7.6. Nomination du responsable du dossier de la démarche municipale « Municipalité amie des aînés » (MADA) à la MRC de Bellechasse
- 8. DOSSIER(S) - AUTRES :**
- 8.1. Documents d'information
 - 8.2. Affaires MRC de Bellechasse
 - 8.3. Motion de félicitations Baldor, membre du Groupe ABB
- 9. Approbation des comptes**
- 10. Lecture de la correspondance**
- 10.1. Lettre de remerciements Les Frigos Pleins de Bellechasse
 - 10.2. Lettre du MAMROT – Approbation du règlement 2013-598 – développement Chabot phase I
 - 10.3. Lettre du MAMROT – Acceptation de la programmation révisée TECQ 2010-2013
 - 10.4. Lettres d'accusée réception – Réforme assurance-emploi Loi C-38
 - 10.5. Lettre du ministère de l'Environnement – dossier Fête de la pêche
 - 10.6. Lettre de la Fondation de la Faune – dossier Fête de la pêche
 - 10.7. Lettre du CLD de Bellechasse sur la mesure de renforcement des attraits de la Cycloroute – acceptation de la subvention
- 11. Affaires nouvelles :**
- 11.1. Souscriptions diverses :

- a) Demande de contribution annuelle de la Croix Rouge canadienne
 - b) Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins – tournoi de golf
 - c) Lettre de la Fondation CAMBI – tournoi de golf
 - d) Lettre du Comité des Fêtes du 150^e d’Armagh
 - e) Demande de participation à la mise en valeur des municipalités et de la Cycloroute de Bellechasse – dossier patrimoine
 - f) Lettre Tournoi de golf Prévost 2013
 - g) Demande de participation à la 2^e édition de la Parade du festival western de La Durantaye
 - h) Demande de l’organisme Fondation le Rayon d’Espoir de la MRC de Bellechasse
- 11.2 Varia

12. Période de questions des citoyens

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

110-2013 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers que l’ordre du jour soit accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013.

111-2013 Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers d’accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 tel que présenté.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

4.1. Adjudication – émission par billet au montant de 955 400 \$ - financement et refinancement des règlements numéros 2011-582, 2012-586, 2008-546 et 2008-547.

112-2013 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire accepte l’offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt du 14 mai 2013 au montant de 955 400 \$ par billet en vertu des règlements d’emprunt numéros 2011-582, 2012-586, 2008-546, 2008-547, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

90 100 \$	2,44 %	14 mai 2014
92 600 \$	2,44 %	14 mai 2015
95 000 \$	2,44 %	14 mai 2016
97 800 \$	2,44 %	14 mai 2017
579 900 \$	2,44 %	14 mai 2018

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

4.2. Modalité de l'émission par billet au montant de 955 400 \$ - financement et refinancement des règlements d'emprunt numéros 2011-582, 2012-586, 2008-546 et 2008-547.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2011-582 (465 400 \$), 2012-586 (186 400 \$), 2008-546 (216 700 \$) et 2008-547 (86 900 \$) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Claire souhaite emprunter par billet un montant total de 955 400 \$;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

113-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 955 400 \$, prévu aux règlements d'emprunt numéros 2011-582, 2012-586, 2008-546 et 2008-547 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 14 mai 2013;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	90 100 \$
2015.	92 600 \$
2016.	95 000 \$
2017.	97 800 \$
2018.	100 300 \$ (à payer en 2018)
2018.	479 600 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Claire émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 mai 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2011-582, 2012-586, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4.3. Confirmation – tableau d’amortissement – financement et refinancement des règlements d’emprunt numéros 2011-582, 2012-586, 2008-547 et 2008-546.

114-2013 Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Lyse Laliberté et résolu unanimement par les conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire accepte le tableau d'amortissement en annexe (dossier numéro 276495 daté du 22 mars 2013), préparé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, concernant le présent financement.

4.4. Autorisation des versements prévus à la Société du patrimoine – exercice financier 2013.

115-2013 Il est proposé par M. le conseiller Dave O’Brien et résolu unanimement par les conseillers que le conseil accepte les versements prévus pour l'année 2013 concernant la Société du Patrimoine de Sainte-Claire soit un montant de 3 000 \$ en mai et 3 000 \$ en septembre 2013, et autorise le directeur général à verser lesdits montants.

4.5. Autorisation d’appropriation, à même l’excédent non affecté de l’année 2012, une somme de 1 166 064 \$ devant servir d’excédent accumulé affecté « aqueduc et égout ».

116-2013 Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers que soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Sainte-Claire, une somme de 1 166 064 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté « aqueduc et égout » et représentant les excédents non affectés des années antérieures et de l'année 2012.

4.6. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 6 au 12 mai 2013.

Considérant que la « *Semaine de la santé mentale* » se déroule **du 6 au 12 mai 2013** sous la thématique « *Tu es formidable! Le sais-tu?* » afin de reconnaître la valeur humaine de chaque personne et de promouvoir la bonne estime de soi comme facteur de protection de la bonne santé mentale;

Considérant que les actions favorisant l'estime de soi relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les échelons de la société et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la « Semaine » et encourage l'implication de tous les secteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à s'approprier les outils leur permettant de reconnaître leur propre valeur et celle des gens qui les entourent;
- en lisant la proclamation, en la signant et en la retournant à l'ACSM;

117-2013

Par conséquent, il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers que M. Fernand Fortier, maire, proclame par la présente, la semaine du 6 au 12 mai 2013, la « **Semaine nationale de la santé mentale** » dans la Municipalité de Sainte-Claire et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître la valeur de chacune et chacun en prenant le temps de voir en quoi ils sont « **Formidables** ».

4.7. Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 29 avril 2013.

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 29 avril 2013;

118-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers que le conseil accepte le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 29 avril 2013 (selon le Code municipal article 176.4).

4.8. Autorisation signataires – convention collective des employés municipaux années 2013-2017.

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

4.9. Acceptation des prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire.

119-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire pour l'exercice financier 2013, prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit:

Revenus :	112 961 \$
Dépenses :	(181 982 \$)
Déficit à répartir :	(69 021 \$)
Participation municipale au déficit (10 %) :	6 902 \$

Le tout en référence au document déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier aux membres du conseil, lequel document est annexé à la présente résolution.

4.10. Mobilisation du milieu municipal pour le projet de Loi-cadre pour la décentralisation au printemps 2013.

Attendu que, plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d’occuper d’une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l’importance que représente l’enjeu de la décentralisation dans l’occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

Attendu que le gouvernement du Québec, par la voix de sa Première Ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s’est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d’un sous-ministre associé aux régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire, dédié à l’élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

Attendu que la Première Ministre, Madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l’effet d’adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

Attendu que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

Attendu que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce, à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

Attendu que l'Organisation de coopération et de développement économique concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

Attendu que plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

Attendu que l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale urbaine, dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte, qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

Attendu que les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

Attendu qu'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

Attendu que le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Le vote sur cette proposition :

Pour : Denis Forgues, Marie-Lyse Laliberté, Jean-Marc St-Jean, Denise Dulac et
Dave O'Brien;

Contre : Jean-Marie Brûlé;

En conséquence,

120-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu majoritairement par les conseillers

- 1 ° de demander au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;
- 2 ° de confirmer dans cette loi, l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;
- 3 ° d'acheminer copie de la présente résolution à la Première Ministre, madame Pauline Marois, au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation de territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

5.1. Résolution concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 40 134 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

121-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5.2. Résolution d'embauche de Benjamin Labrecque et Antoine Vaillancourt, étudiants, pour la saison estivale.

122-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à embaucher Benjamin Labrecque et Antoine Vaillancourt comme travailleurs saisonniers (étudiants) pour l'entretien des terrains et des bâtiments municipaux.

Le taux horaire accordé sera de 12,50 \$.

5.3. Résolution d'embauche de Mme Lise Fournier pour l'entretien des aménagements paysagers et espaces verts pour la saison estivale.

123-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Lyse Laliberté et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à retenir les services de Mme Lise Fournier comme responsable de l'entretien des aménagements paysagers, à compter du mois de mai 2013, à raison de 15 heures par semaine pour ± 20 semaines.

Le taux horaire accordé sera de 15,48 \$.

5.4. Résultats de l'ouverture des soumissions – travaux d'asphaltage 2013.

Considérant que la Municipalité a procédé par appel d'offres public pour la fourniture et la pose de +/- 1 525 tonnes de béton bitumineux et la mise en place d'une couche d'usure, selon les spécifications du devis;

Considérant que suite à l'ouverture des soumissions pour le béton bitumineux des rues et des routes de la Municipalité;

Considérant que six (6) offres ont été reçues pour la fourniture et la pose de ± 1 525 tonnes soit :

Construction B.M.L.	222 128,25 \$ taxes incl.
Construction & Pavage Portneuf inc.	194 719,59 \$ taxes incl.
Entreprises Lévisiennes	190 797,28 \$ taxes incl.
Gilles Audet Excavation inc.	183 561,67 \$ taxes incl.
Nasco inc.	209 464,62 \$ taxes incl.
P.E. Pageau inc.	199 379,01 \$ taxes incl.

124-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Gilles Audet Excavation inc. pour les travaux d'asphaltage, selon les prix à la tonne de la soumission déposée le 1^{er} mai 2013 incluant la clause d'ajustement du prix du bitume et le tout conforme aux exigences du cahier des charges.

5.5. Résultats de l'ouverture des soumissions — fourniture de gravier 2013.

Considérant que suite à l'ouverture des soumissions sur invitation pour la fourniture de gravier;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues pour la fourniture +/- 4 500 tonnes de gravier soit :

Gilles Audet Excavation inc.	83 381,02 \$ taxes incl.
Les Excavations Lafontaine inc.	82 429,02 \$ taxes incl.

125-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de la firme Les Excavations Lafontaine inc., au prix à la tonne fourni dans la soumission déposée le 1^{er} mai 2013, pour la fourniture de gravier des routes gravelées.

5.6. Adoption du règlement 2013-599 relatif à la modification du règlement 2009-557.

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement sur la création et les interventions du service incendie ainsi que la prévention des incendies;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 avril 2013;

126-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement 2013-599 modifiant le règlement numéro 2009-557 concernant la création et les interventions du service incendie ainsi que la prévention des incendies.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement modifie le règlement 2009-557 à son article 6, de façon à ajouter à la mission du service incendie, les services suivants :

- Désincarcération I, support à l'équipe spécialisée (niveau sensibilisé);
- Désincarcération II, désincarcération de victimes de situations ou de lieux les emprisonnant (niveau opération);

- Extinction de feu à ciel ouvert (incluant feu de forêt et d'herbes);
- Extinction de feu de véhicule;
- Intervention en présence de matières dangereuses I, reconnaissance de la matière (niveau sensibilisé);
- Intervention en présence de monoxyde de carbone;
- Évacuation motoneige.

Article 2

Toutes les autres dispositions du règlement 2009-557 demeurent et continuent de s'appliquer.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, LE 6 MAI 2013.

FERNAND FORTIER, maire

DANY FOURNIER, dir. général & secr.-trésorier

5.7. Acceptation des 3 odonymes pour le développement Labrecque, phase 4, et demande d'officialisation adressée à la Commission de toponymie du Québec.

Considérant que la Municipalité exige que toute voie de circulation (publique ou privée) possède sa dénomination spécifique;

Considérant que la Commission de toponymie du Québec a déjà officialisé, par le passé, plusieurs noms de famille pour désigner une voie de circulation (rue-route-chemin);

127-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers

Que la municipalité désire rendre hommage à messieurs Joseph Brown (maire de 1896-1898), Georges Richard (maire de 1904-1907) et Joseph Renaud (maire de 1914-1917) qui ont contribué au développement de leur milieu en consacrant beaucoup de temps en tant que maire de la Municipalité de Sainte-Claire entre 1896 et 1917;

Que la municipalité propose et suggère que soient nommées les « rues Brown, Richard et Renaud », comme dénomination pour les voies de circulation dans le cadre du développement domiciliaire Labrecque phase 4 et demande à la Commission de toponymie du Québec l'officialisation de ceux-ci;

Que le plan indiquant l'endroit des noms des rues ci-haut mentionnées fasse partie de la présente résolution.

5.8. Adjudication du contrat pour services professionnels relativement au projet de la mise à jour des plans de réfection de la route St-Jean Sud.

Attendu que la municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$;

128-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers de confier à la firme *Génivar* la fourniture de services professionnels ingénieries dans le cadre du projet de la mise à jour des plans de la réfection de la route St-Jean Sud pour un montant de 23 707,85 \$ incluant les taxes, et ce, conformément à l'offre déposée en date du 29 avril 2013.

Que ladite dépense soit défrayée par l'excédent accumulé non affecté de la municipalité.

5.9. Octroi du contrat pour la fourniture d'une pompe à la station de pompage principale.

Considérant l'offre reçue auprès de la firme spécialisée PompAction pour la fourniture d'une pompe submersible de marque ABS afin de remplacer la pompe numéro 1 à la station de pompage principale au montant de 24 719,63 taxes incluses;

Considérant la recommandation du technicien en assainissement des eaux de la municipalité, M. Sébastien Goupil, afin d'acquérir le même modèle de pompe qu'il y a présentement à la station de pompage principale;

129-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de la firme PompAction, au prix de 24 719,63 \$ taxes incluses fourni dans l'offre de ladite firme, pour la fourniture d'une pompe submersible de marque ABS à la station de pompage principale.

Que ladite dépense soit défrayée par la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

5.10. Octroi du contrat pour la fourniture d'un débitmètre au réservoir d'eau potable.

Considérant l'offre reçue auprès de la firme spécialisée Vision instrumentation inc. pour la fourniture d'un débitmètre ultrasonique de marque Siemens afin de mesurer le débit d'eau sur la conduite de 300 mm à la sortie du réservoir municipal au montant de 12 949,52 taxes incluses;

Considérant la recommandation du technicien en assainissement des eaux de la municipalité, M. Sébastien Goupil, d'acquérir ce modèle de débitmètre afin de respecter les recommandations de la Politique de la stratégie d'eau potable du Québec;

130-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de la firme Vision instrumentation inc., au prix de 12 949,52 \$ taxes incluses fourni dans l'offre de ladite firme, pour la fourniture d'un débitmètre ultrasonique de marque Siemens.

Que ladite dépense soit défrayée par la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

5.11. Octroi du contrat pour la fourniture de télémétrie pour la station d'eau potable.

Considérant l'offre reçue auprès de la firme spécialisée Automatisation JRT inc. pour la fourniture d'un système de télémétrie pour le réseau d'eau potable au montant de 24 900 \$ taxes incluses;

Considérant la recommandation du technicien en assainissement des eaux de la municipalité, M. Sébastien Goupil, d'acquérir ce système de télémétrie afin de mettre à jour ledit système de télémétrie et assurer une quantité d'eau potable pour les citoyens de la municipalité;

131-2013

Il est proposé par M. le conseiller Dave O'Brien et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de la firme Automatisation JRT inc., au prix de 24 900 \$ taxes incluses fourni dans l'offre de ladite firme, pour la fourniture d'un système de télémétrie sur le réseau d'eau potable.

Que ladite dépense soit défrayée par la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

5.12. Octroi du contrat pour la fourniture d'un variateur de vitesse pour la pompe du puits 4.

Considérant l'offre reçue auprès de la firme Henry Audet Ltée pour la fourniture d'un variateur de vitesse pour la pompe au puits 4 au montant de 10 669,22 taxes incluses;

Considérant la recommandation du technicien en assainissement des eaux de la municipalité, M. Sébastien Goupil, d'acquérir ce système de variation de vitesse sur la pompe au puits 4 afin d'assurer une quantité d'eau potable pour les citoyens de la municipalité;

132-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de la firme Henry Audet Ltée, au prix de 10 669,22 \$ taxes incluses fourni dans l'offre de ladite firme, pour la fourniture d'un variateur de vitesse sur la pompe au puits 4;

Que ladite dépense soit défrayée par la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

6.1. Adoption du règlement 2013-597 relatif à la modification du règlement de zonage 2004-506.

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délimitation de la zone 6 Ha pour les besoins du développement domiciliaire Chabot, situé dans le secteur de la rue Chabot, des boulevards Gagnon et Bégin;

Considérant la tenue de l'assemblée publique du 12 mars 2013 et que lors de cette assemblée publique, les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer sur ledit règlement avaient la possibilité de le faire;

Considérant l'adoption de l'avis de motion le 8 avril 2013;

Considérant l'adoption du second projet de règlement, le 8 avril 2013;

133-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Lyse Laliberté et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement 2013-597 modifiant le règlement de zonage 2004-506 concernant la modification de la délimitation de la zone 6 Ha, à même les zones 28-C, 29-C ET 5 Ha.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le périmètre de la zone 6-Ha est agrandi de façon à inclure toute la partie du lot 3 713 922 du cadastre du Québec, faisant présentement partie de la zone 28-C;

Article 2

La limite de la zone 6-Ha, contiguë aux zones 5-Ha et 29-C, est déplacée de façon à inclure dans la zone 5-Ha les lots ou partie des lots 3 713 558, 3 713 559, 3 713 555, 3 713 909, 3 713 912, 3 713 914 et à inclure dans la zone 29-C, les parties des lots 3 713 554, 3 713 553 et 3 713 551.

Article 3

La zone 26-C est agrandie de façon à englober le lot 3 713 416.

Article 4

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, LE 6 MAI 2013.

FERNAND FORTIER, maire DANY FOURNIER, dir. général & secrétaire-trésorier

6.2. Dépôt aux membres du conseil du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2013.

Le directeur général dépose aux membres du conseil le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2013.

6.3. Demande d'agrandissement du 153, rue Principale, selon les exigences du PIIA, zone 12-Ha.

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'agrandissement au 153, rue Principale soumise par M. Jean-Guy Fournier concernant le lot 3 713 687;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction du règlement numéro 2005-511 (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Claire;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 10 avril 2013) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Après délibérations du Conseil municipal,

134-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité accorde la construction d'un agrandissement au 153, rue Principale selon les exigences du règlement numéro 2004-511 (PIIA) et du plan soumis par le propriétaire.

6.4. Demande de dérogation mineure 2013-03 – M. Alexandre Laliberté.

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2013-03 soumise par M. Alexandre Laliberté concernant le lot 3 713 367;

Considérant que la demande de dérogation mineure est présentée par la firme Arpent-Expert inc. pour le bâtiment principal qui est situé au 5, route du Pont à Sainte-Claire. Ladite dérogation mineure concerne la marge de recul avant pour le bâtiment principal qui est respectivement de 8,56 mètres du coin gauche et à 8,36 mètres de la fenêtre en porte de faux ainsi qu'à 9,30 mètres du garage attenant, alors que la norme actuelle est de 10 mètres, le tout présenté au plan travail dudit arpenteur;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction des articles 3 (*Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure*) et 3.2 (*Conditions*) du règlement numéro 94-411 de la Municipalité de Sainte-Claire (règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement);

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 10 avril 2013) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 11 avril 2013;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

135-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers que le conseil accorde la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 5, route du Pont, sur le lot 3 713 367 du cadastre du Québec.

6.5. Autorisation de mandater l'inspecteur de la MRC de Bellechasse – application du règlement de nuisances.

Attendu que la municipalité de Sainte-Claire a adhéré au service d'inspection régional de la MRC de Bellechasse pour l'application de ses règlements d'urbanisme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement Numéro 2007-538 relatif à la gestion des nuisances sur son territoire et que l'application de ce règlement ne fait pas partie des services offerts par la MRC de Bellechasse;

Attendu que la municipalité de Sainte-Claire souhaite que son règlement sur les nuisances soit appliqué par les mêmes officiers désignés que ceux qui appliquent leurs règlements d'urbanisme;

Pour ces motifs,

136-2013 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu unanimement par les conseillers de nommer M. Wayne O'Brien et Mme Catherine Bergeron officiers désignés pour l'application du règlement numéro 2007-538 relatif à la gestion des nuisances et que ces officiers soient autorisés à réaliser les inspections et à émettre les avis et constats inhérents à ce règlement.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1. Résultats de l'ouverture des soumissions – rapport géotechnique et phase environnementale 1.

Considérant que la Municipalité a procédé par appel d'offres par invitation pour les services de laboratoire dans le cadre du projet de l'agrandissement du CPE L'Escale (rapports géotechniques et phase environnementale 1);

Considérant que deux (2) offres ont été reçues soit :

LVM	4 525,00 \$ plus taxes
Inspec-Sol inc.	7 050,00 \$ plus taxes

137-2013 Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de la firme LVM dans le cadre du projet d'agrandissement du CPE l'Escale de Sainte-Claire au montant de 4 525 \$ plus taxes. Le directeur général est autorisé à faire exécuter ledit contrat. Ladite dépense sera défrayée par le règlement d'emprunt.

7.2 Résolution de désignation temporaire de la personne responsable de la Biblio l'Évasion de Sainte-Claire, auprès du Réseau BIBLIO CN-CA.

Considérant qu'il y a lieu de désigner une personne responsable de la bibliothèque l'Évasion de Sainte-Claire en remplacement temporaire de Mme Marielle Gosselin;

138-2013 Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers de nommer temporairement Mme Lise Labonté, responsable de la Bibliothèque l'Évasion de Sainte-Claire.

Que copie de cette résolution soit transmise au Réseau BIBLIO Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

7.3 Proclamation de la Journée nationale de la santé et de la forme physique.

Attendu que Québec et Chaudière-Appalaches, tout comme l'ensemble du Canada, du fait de sa nature faite de montagnes, de lacs, de forêts, de parcs et de milieux, permet une multitude d'activités de loisirs et de mise en forme;

Attendu que le taux de participation à l'activité physique est en baisse et, selon une étude de Kino-Québec, seulement quatre adultes sur dix atteignent le niveau recommandé d'activité physique, soit l'équivalent d'au moins 30 minutes d'activité d'intensité modérée par jour;

Attendu que nous disposons d'installations publiques qui favorisent la santé et la forme physique;

Attendu que les gens se préoccupent de plus en plus des maladies chroniques et de divers problèmes qui nuisent à la santé et à la forme physique;

Attendu que la santé et la forme physique devraient être préconisées pour tous, sans exception;

Attendu que la première semaine de juin est la Semaine canadienne de l'environnement et que la marche et le vélo constituent d'excellents moyens de réduire la pollution attribuable aux véhicules et de favoriser la forme physique;

Attendu que les Québécois et les gens de partout au pays pourraient ainsi former le peuple le plus en santé et le plus en forme sur la planète;

Attendu que nous encourageons une participation des gens des régions de Chaudière-Appalaches et de Québec aux activités récréatives et sportives qui favorisent la santé et la forme physique tout au long de l'année;

Par conséquent,

139-2013

Il est proposé par M. le conseiller Dave O'Brien et résolu unanimement par les conseillers que nous proclamons le premier samedi de juin, Journée nationale de la santé et de la forme physique dans la Municipalité de Sainte-Claire.

7.4 Résolution autorisant le directeur général et le maire à signer le contrat avec l'organisme Réseau BIBLIO CN-CA.

Considérant qu'il est opportun de mettre à jour le contrat signé en 1996 entre la Municipalité et le Réseau biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches afin d'inclure l'aspect technologie qui fait partie intégrante des services offerts à la population clairoise;

140-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Lyse Laliberté et résolu unanimement par les conseillers que le maire et le directeur général sont autorisés à signer le contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Claire et le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

7.5 Résolution autorisant la signature de l'entente de gestion avec la Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc.

Attendu que l'entente de gestion entre la Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc. et la Municipalité de Sainte-Claire est échue depuis le 31 décembre 2012;

Attendu qu'il serait opportun de signer une nouvelle entente en ajustant la subvention pour la gestion des loisirs versée en 2012 à la Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc. pour l'année 2013, soit de 164 416 \$ qu'elle était en 2012 à 197 300 \$ en 2013, représentant une augmentation de 32 883 \$ incluant l'indexation prévue lors de la préparation du budget 2013.

Le vote sur cette proposition :

Pour : Denis Forgues, Marie-Lyse Laliberté, Jean-Marie Brûlé, Denise Dulac et Dave O'Brien

Contre : Jean-Marc St-Jean

Par conséquent,

141-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Brûlé et résolu majoritairement par les conseillers d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de gestion entre la Corporation Loisirs et Sports Sainte-Claire inc. et la Municipalité de Sainte-Claire. Cette entente couvre une période de 5 ans débutant le 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Que le montant de 26 307 \$, pour l'ajustement de l'année 2013, excluant l'indexation prévue lors de l'élaboration du budget 2013, soit approprié à même l'excédent accumulé non affecté de la municipalité.

7.6 Nomination du responsable du dossier de la démarche municipale « Municipalité amie des aînés » (MADA) à la MRC de Bellechasse.

Considérant la volonté de la municipalité d'élaborer une démarche MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés;

Considérant que la municipalité s'est engagée dans la démarche régionale d'écriture de la démarche MADA;

Considérant que le cheminement de la démarche MADA nécessite d'avoir un membre élu responsable de la démarche auprès de notre municipalité;

Considérant que cette nomination est fondamentale au cheminement de la démarche MADA de notre municipalité;

142-2013

Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire nomme M. Dave O'Brien, conseiller, comme responsable du dossier de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) à la MRC de Bellechasse.

Le rôle de la personne responsable des questions aînées peut se traduire de différentes façons :

- Assurer le lien entre le conseil et le comité de la PFM-MADA.
- Développer et faire partager le « penser et agir familles et aînés » : attitude et réflexe.
- Faire valoir la vision famille et aînée dans tous les projets du conseil.
- Se préoccuper de l'incidence de toutes les actions et politiques municipales portées par le conseil sur les familles et les aînés.
- Assurer un lien entre la municipalité et les organismes communautaires des secteurs familles et aînés et la communauté tout entière.
- Faciliter les liaisons et la circulation de l'information entre les acteurs appelés à se concerter et à agir ensemble (services municipaux, conseil municipal, employés et cadres municipaux, organismes et réseaux).
- Agir à titre de porte-parole auprès du conseil et de la communauté.
- Assumer le leadership du développement de la PFM et MADA et de son suivi.
- Être à l'écoute du milieu.

8. DOSSIER(S) - AUTRES :

8.1. Documents d'information.

8.2. Affaires MRC de Bellechasse.

8.3. Motion de félicitations – Baldor membre du Groupe ABB.

M. le conseiller Jean-Marc St-Jean présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'équipe de direction ainsi que pour l'ensemble de ses employés de l'entreprise Baldor membre du groupe ABB qui ont démontré avec succès au siège social de Baldor, aux États-Unis, les avantages de transférer quatre types de produits de l'installation de Baldor au Mexique vers la Municipalité de Sainte-Claire. Ce transfert permettra à l'entreprise de créer onze nouveaux emplois et un investissement de six millions de dollars.

De plus, le 3 avril dernier, Baldor a été reconnue pour sa contribution à l'économie régionale dans le cadre du 6^e Gala des sociétés en Bourse 2013. Baldor a remporté le premier prix dans la catégorie Investissement régional – Société publique hors région de Québec et de Chaudière-Appalaches.

Le Conseil municipal de Sainte-Claire tient à souligner avec fierté, la merveilleuse et la haute performance de l'entreprise et désire transmettre à l'ensemble du personnel de Baldor ses sincères félicitations.

9. Approbation des comptes.

143-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Dulac et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 6 mai 2013 et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance.

10.1. Lettre de remerciements Les Frigos Pleins de Bellechasse.

Lecture.

10.2. Lettre du MAMROT – Approbation du règlement 2013-598 – développement Chabot phase I.

Lecture.

10.3. Lettre du MAMROT – Acceptation de la programmation révisée TECQ 2010-2013.

Lecture.

10.4. Lettres d'accusée réception – Réforme de l'assurance-emploi Loi C-38.

Lecture.

10.5. Lettre du ministère de l'Environnement – dossier Fête de la pêche.

Lecture.

10.6. Lettre de la Fondation de la Faune – dossier Fête de la pêche.

Lecture.

10.7. Lettre du CLD de Bellechasse sur la mesure de renforcement des attraits de la Cycloroute.

Lecture.

11. Affaires nouvelles :

11.1. Souscriptions diverses

a) Demande de contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne.

144-2013 Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers de payer la cotisation annuelle de 504,15 \$ à la Croix-Rouge canadienne, selon l'entente de service établie avec la Municipalité de Sainte-Claire et couvrant la période du 5 mai 2013 au 5 mai 2014.

b) Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins – tournoi de golf.

145-2013 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la participation de M. Jean-Marie Brûlé à l'activité du tournoi de golf de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins, à raison de 145 \$, qui aura lieu au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin le 5 juin 2013.

c) Lettre de la Fondation CAMBI – tournoi de golf.

146-2013 Il est proposé par M. le conseiller Denis Forgues et résolu unanimement par les conseillers d'accepter d'inscrire M. Jean-Marie Brûlé, conseiller, au tournoi de golf de la Fondation CAMBI qui se tiendra à Beauceville le 1^{er} août 2013, au montant de 115 \$.

d) Lettre du Comité des Fêtes du 150^e d'Armagh.

Lecture. Le conseil désire ne pas participer à l'événement.

e) Demande de participation à la mise en valeur des municipalités et de la Cycloroute de Bellechasse.

147-2013 Il est proposé par M. le conseiller Dave O'Brien et résolu unanimement par les conseillers de participer à la mise en valeur des municipalités et de la Cycloroute de Bellechasse pour un montant de 800 \$ afin d'installer des panneaux pour mettre en valeur l'histoire et le patrimoine des tronçons ferroviaires Monk et Québec-Central et celle des municipalités traversées par la Cycloroute de Bellechasse.

f) Lettre Tournoi de golf Prévost Car 2013.

148-2013

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'accepter de contribuer au tournoi de golf Prévost Car 2013 pour un montant de 150 \$.

g) Demande de participation à la 2^e édition de la Parade du festival western de La Durantaye.

Lecture. Le conseil désire ne pas participer à l'événement.

h) Demande de l'organisme Fondation le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse.

149-2013

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Lyse Laliberté et résolu unanimement par les conseillers de participer au tournoi de golf de la Fondation le Rayon d'Espoir de la MRC de Bellechasse en commanditant le vin d'honneur d'une valeur de 350 \$ et en payant l'inscription de MM. Jean-Marie Brûlé, conseiller, et Fernand Fortier, maire, afin de participer au tournoi, à raison de 175 \$ chacun.

11.2 Varia.

12. Période de questions des citoyens.

13. Levée de la séance.

150-2013

Il est proposé par M. le conseiller Dave O'Brien et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
directeur général/secrétaire-trésorier

Fernand Fortier, maire